



PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE EAU ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

BUREAU NATURE CHASSE FORÊT

Affaire suivie par : Mme Cathy FLORANCE

Tél. : 03 89 24 82 83

catherine.florance@haut-rhin.gouv.fr

Direction départementale des territoires du Haut-Rhin

Colmar, le

16 FEV. 2023

NOTE

sur le projet d'arrêté préfectoral
concernant le classement des
espèces susceptibles d'occasionner
des dégâts dans le Haut-Rhin

Consultation du public du 20 février
au 13 mars 2023 inclus

La présente consultation du public concerne le projet d'arrêté fixant la liste des espèces d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts en application de l'article R.427-6 du Code de l'environnement pour la période allant jusqu'au 30 juin 2024 dans le Haut-Rhin. Il s'agit de la liste dite « liste 3 » de l'article R.427-6 du Code de l'environnement.

Le projet d'arrêté préfectoral vise le classement annuel du sanglier parmi les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts dans le Haut-Rhin.

Cette espèce, présente de manière très significative sur tout le département, est à l'origine de dommages importants aux activités agricoles et forestières, ainsi qu'à la faune sauvage et à ses habitats d'espèces.

Les modalités de destruction de cette espèce s'inscrivent dans le cadre prévu dans l'arrêté ministériel du 3 avril 2012 modifié et sont précisées dans le projet d'arrêté.

Les modalités de destruction des autres espèces animales classées « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » au titre des listes 1 (chien viverrin, ragondin, rat musqué, raton laveur, vison d'Amérique) et 2 (corvidés sur tout le département et renard dans 24 communes du département) de l'article R.427-6 du Code de l'environnement sont définies dans 2 arrêtés ministériels : (2 septembre 2016 et 3 juillet 2019).

Ce projet est soumis à la consultation du public par mise en ligne sur le site internet de l'État.

Le public peut formuler ses observations:

- par voie postale, à la direction départementale des territoires du Haut-Rhin, service eau, environnement et espaces naturels, cité administrative, bâtiment tour, 3 rue Fleischhauer 68026 COLMAR Cedex,
- par courriel à : ddt-seeen-bncf@haut-rhin.gouv.fr

L'adjoint au directeur
chef du service eau, environnement
et espaces naturels

Pierre SCHERRER

